



Mariage Vegas non transcrit puis mariage et divorce en France

Par **aimeseesd**, le **30/09/2015** à **16:19**

Bonjour, rnJ'ai un cas particulier à vous soumettre ; inutile de me dire que nous aurions dû faire certaines choses pour éviter les complications, nous étions jeunes... :) rnMariage en 2000 à Las Vegas, non transcrit en France, puis mariage civil en France trois mois plus tard avec la même personne. rnAujourd'hui, nous avons divorcé en 2014, mais n'avons pas mentionné ce 1er mariage ; nous sommes en bonne entente, et on ne devrait pas s'embêter l'un l'autre à propos de ce mariage. rnMais, d'autres personnes vont intervenir à l'avenir. rnAfin de clarifier définitivement les choses (administrativement et sentimentalement), qu'en est-il de ce mariage ? Quelles sont les formalités à effectuer afin de s'assurer de la nullité du 1er mariage.rnrnPour préciser les choses : rn- le divorce en France est-il valide aux US ? rn- ou est-on encore légalement marié ? rnEt cela pour connaître les conséquences en cas d'héritage ou de re-mariage...rnrnMerci d'avance